

Grenoble menacée par des risques chimiques sous-estimés.

**En cas d'accident sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix,
s'il y avait une fuite de gaz toxique par vent faible du sud,
à fortiori si elle était suivie par une stagnation ⁽¹⁾ du toxique sur Grenoble,
la situation pourrait être catastrophique !**

Cette alerte de l'AR2PC est étouffée, raillée. Pourquoi ?

L'AR2PC, Association des Riverains de la Plateforme Chimique de Pont-de-Claix, a contribué au fil des ans à la protection des riverains. Elle participe à la **CSS**, Commission de Suivi des Sites du Sud Grenoblois, présidée par le Préfet, à vocation d'information et de concertation. Depuis 2003, elle y a maintes fois alerté en vain sur des risques ignorés ou passés sous silence. **Elle met en cause la pratique française recommandée et généralement admise en matière d'évaluation des risques chimiques**, notamment avec **deux études** ⁽²⁾ dont voici les points forts :

1- Le risque maximal dû aux gaz toxiques a lieu - non pas par vent modéré, comme généralement admis par l'administration - mais par vent faible, car les gaz sont moins rapidement dispersés. **Ce risque est confirmé par les mesures de l'ASCOPARG**. En cas de fuite par vent faible, **majoritaire** ⁽³⁾ à Pont-de-Claix, Grenoble est menacée ⁽⁴⁾ !

2- Les confinements peuvent être insuffisants, inutiles, voire contre-productifs en fonction des circonstances. Des améliorations et des compléments de protection sont absolument nécessaires.

Ces deux études, brièvement présentées en CSS le 30.5.2016, ont interpellé le chef du cabinet du Préfet de l'époque ; ce dernier les a transmises à l'autorité compétente (DGPR) lui demandant sa position sur ces documents.

Le DGPR, s'appuyant sur une nouvelle étude de l'INERIS qu'il a spécialement commandée, mais dont les résultats contredisent les mesures officielles de l'ASCOPARG, ne donne qu'une réponse partielle, parfois peu logique, muette sur l'essentiel ; et il rejette nos conclusions et propositions.

Nouveaux courriers au Préfet les 18.12.2017 et 3.10.2018 critiquant point par point cette réponse inacceptable. Aucun retour, sinon que nous n'aurions plus de réponse à nos courriers : « *On ne peut pas tout prendre en compte* » dicit la **DREAL**, bras droit du Préfet en matière de prévention des risques.

Les promesses d'intégrer les vents faibles dans les études de dangers n'ont pas été tenues. Pourquoi ?

Malgré relances et promesses, la DREAL n'a jamais diffusé nos études aux membres de la CSS, qui ont voté le 30/11/2017 le **PPRT** (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de Pont-de-Claix sans bien connaître nos mises en cause. Elle a même tourné en dérision notre « *dada* » concernant les vents faibles.

Quelles pourraient être les raisons du refus de prendre en compte les vents faibles ?

Mépris d'une association donneuse de leçons ? Incapacité à se remettre en question ? Ne pas retarder à nouveau la finalisation du PPRT ? Crainte d'une dévaluation immobilière locale ? Lourds enjeux techniques, financiers et politiques ? En effet, si en France on devait tenir compte des vents faibles, il faudrait revoir beaucoup de PPRT, améliorer ou supprimer des installations, ou alors évacuer les populations trop proches des plateformes chimiques, bloquer le développement de l'urbanisme local ... !

(1) L'absence quasi-totale de vent est fréquente à Grenoble.

(2) – « PPRT de Pont de Claix et mesures ASCOPARG : Sous-estimation des risques par vents faibles ? » 2012.

– « Le confinement nous protège-t-il contre un nuage toxique ? » 2015.

Voir ces études sur adice.fr / Environnement / PPRT de Pont de Claix.

(3) D'après les mesures effectuées par l'ASCOPARG sur un an en 2006-2007 à Pont-de-Claix :

Vents faibles (<1 m/s) ou quasi-nuls : 50% du temps ; modérés (de 1 à 3 m/s) : 30% ; forts (>3 m/s) : 20%

(4) A Grenoble, les vents viennent du sud 50% du temps, donc de la plateforme chimique de Pont-de-Claix, distante de 4 km.